

Tarbes, le 15 septembre 2011

## **COMMUNIQUE DE PRESSE**



Une campagne nationale de **sensibilisation à la lutte contre la fraude est actuellement menée** par la Délégation nationale à la lutte contre les fraudes. Cette campagne vise à dissuader les usagers de frauder : « *frauder, c'est voler et celui qui fraude sera sanctionné* ». En effet, la fraude et les pratiques abusives affectent aujourd'hui les finances publiques de la France dans des proportions inacceptables (plusieurs dizaines de milliards d'euros) mais elles provoquent également un sentiment d'iniquité dans notre société.

Dans ce cadre, il convient de rappeler l'**engagement des différents acteurs locaux dans la lutte contre la fraude sous toutes ses formes** : sous-déclaration d'heures travaillées, fraude à l'impôt sur le revenu, fraudes aux prestations sociales...

Différents services de l'Etat et organismes sociaux sont réunis au sein du **Comité Opérationnel Départemental de lutte Anti Fraude (CODAF)** : la gendarmerie, la DDSP, les douanes, la DDFIP, la DIRECCTE, la DREAL, le Pôle emploi, l'URSSAF, la MSA, le RSI, la CPAM, la CARSAT, la CAF, la DDCSPP et la PAF.

Cette **structure coprésidée par le Préfet et le Procureur de la République** fonctionne en deux sous-groupes opérationnels : le sous-groupe « **lutte contre le travail illégal** » et celui « **lutte contre la fraude sociale** ». S'ajoute également à ce dispositif la mission de « lutte contre la fraude documentaire » (fraude à l'identité dans la délivrance des titres).

Pour le 1er semestre 2011, **le bilan d'activité des différents sous-groupes montre une progression du montant des fraudes détectées** :

- x dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, ce montant s'élevait à 469 597 euros contre 76 088 euros pour la même période en 2010 ;
- x dans le cadre de la lutte contre la fraude sociale et fiscale, le montant était de 1 295 896 euros contre 867 854 euros pour la même période en 2010.

En fonction de l'infraction relevée, les fraudeurs doivent s'acquitter de différentes pénalités financières. Les dossiers les plus sensibles sont transmis au Procureur de la République.

10 contrôles, sur le terrain, ont été réalisés sous la forme d'**opérations conjointes** impliquant plusieurs organismes sociaux et services de l'Etat et des cellules consacrées aux problématiques d'actualité ont été mises en place (ex: lutte contre le vol des métaux).

Le Préfet et le Procureur de la République tiennent à mettre en avant le fait que ces actions seront poursuivies et amplifiées pour le second semestre 2011. **Le travail conjoint des différents acteurs permettra de dépasser le montant total des fraudes détectées qui s'établissait à plus de 2,5 millions d'euros pour l'année 2010 dans les Hautes-Pyrénées** (et 3,4 milliards au niveau national).